



... CYCLE ...

LES FONDAMENTAUX EN DROIT IMMOBILIER

**LES 07 MARS, 04 AVRIL,
23 MAI, 12 SEPTEMBRE,
19 SEPTEMBRE
ET 21 NOVEMBRE 2025**

EDASE

Ecole des Avocats du Sud-Est
61 Boulevard de la Blancarde

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

:: PRÉSENTIEL ::

**VALIDATION
3H/ATELIER**

NIVEAU : 1

PRÉREQUIS : Être avocat

::: OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :::

- Identifier les principales règles et autorisations d'urbanisme
- Identifier les acteurs et les contrats du droit de la construction
- Appréhender les règles fondamentales de la copropriété
- Maîtriser les règles fondamentales de la loi du 6 juillet 1989
- Maîtriser les règles fondamentales du bail commercial
- Identifier les fondamentaux de la vente d'immeuble
- Connaître la jurisprudence récente

TYPE DE FORMATION : visioconférence

NIVEAU : 1

PRÉ-REQUIS : Être avocat

DURÉE DE LA FORMATION :

6 demi-journées

6 ateliers de 3 heures

Les 07 mars, 04 avril, 23 mai, 12 septembre, 19 septembre et 21 novembre 2025

NOMBRE D'HEURES VALIDÉES :

18h pour la totalité du cycle

3h pour chaque atelier

MÉTHODOLOGIE :

Exposé théorique illustré des dernières jurisprudences, d'exemples et questions pratiques et cas pratiques chiffrés

::: INTERVENANTS :::

Me J. BAILLARGEON,
Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

Me D. DEL PRETE,
Avocats au Barreau d'Aix-en-Provence

Me A.-C. HAMDI,
Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

Me A.-C. NAUDIN,
Avocat au Barreau de Marseille

Me B. NAUDIN,
Avocat au Barreau de Marseille

Mme M. PAINCHAUX,
Maître de conférences HDR au CNAM Paris



PROGRAMME DU CYCLE

::: ATELIER I ::: LES ACTEURS ET LES CONTRATS DU DROIT DE LA CONSTRUCTION

Vendredi 07 mars 2025

14H - 17H

Me A.-C. HAMDI,
*Avocat au Barreau
d'Aix-en-Provence*

Objectifs :

- Identifier les acteurs et les contrats du droit de la construction
- Appréhender les obligations des constructeurs
- Distinguer les assurances construction

Programme :

- Définition des différents acteurs du droit de la construction
- Définition des différents contrats du droit de la construction
- Les obligations des constructeurs
- Les responsabilités des constructeurs
- Les assurances construction

::: ATELIER II ::: LES RÈGLES FONDAMENTALES EN DROIT DE LA COPROPRIÉTÉ

Vendredi 04 avril 2025

14H - 17H

Me B. NAUDIN,
*Avocat au Barreau
de Marseille*

Objectifs :

- Appréhender les éléments caractéristiques d'une copropriété
- Appréhender les règles fondamentales
- Identifier les points de vigilance et les erreurs à éviter

Programme :

- Les éléments constitutifs et l'émergence de la copropriété
- Les droits et les obligations des acteurs de la copropriété
- L'extinction d'une copropriété

::: ATELIER III ::: LES RÈGLES FONDAMENTALES DE LA LOI DU 06 JUILLET 1989

Vendredi 23 mai 2025

14H - 17H

Me A.-C. NAUDIN,
*Avocat au Barreau
de Marseille*

Mme M. PAINCHAUX,
*Maître de conférences HDR
au CNAM Paris*

Objectifs :

- Déterminer les droits et obligations du bailleur et du locataire à toutes les étapes du contrat
- Identifier les règles de fixation du loyer
- Appréhender les règles de répartition des charges

Programme :

- Les pièges à éviter en matière de conclusion du contrat
- Les pièges à éviter En matière de loyers et de charges
- Les pièges à éviter En matière de travaux
- Les pièges à éviter en matière de congés

::: ATELIER IV ::: LES RÈGLES FONDAMENTALES DU BAIL COMMERCIAL

**Vendredi 21 novembre
2025**

14H - 17H

Me A.-C. NAUDIN,
*Avocat au Barreau
de Marseille*

Objectifs :

- Déterminer les droits et obligations du bailleur et du locataire à toutes les étapes du contrat
- Identifier les règles de fixation du loyer

Programme :

- Les pièges à éviter en matière de conclusion du contrat
- Les pièges à éviter en matière de loyers et de charges
- Les pièges à éviter en matière de travaux
- Les pièges à éviter en matière de sous-location, cession, prolongation ou renouvellement du bail

::: ATELIER V ::: LES PRINCIPALES RÈGLES ET AUTORISATIONS D'URBANISME

**Vendredi 12 septembre
2025**

14H - 17H

Me J. BAILLARGEON,
*Avocat au Barreau
d'Aix-en-Provence*

Me D. DEL PRETE,
*Avocat au Barreau
d'Aix-en-Provence*

Objectifs :

- Appréhender les principales règles et autorisations d'urbanisme
- Appréhender les décisions et autorisations d'urbanisme
- Identifier le contentieux

Programme :

- Les règles d'urbanisme
 - Les règles supra communales
 - Les règles communales et intercommunales
- Les décisions d'urbanisme
 - Les décisions d'urbanisme
 - Les autorisations d'urbanisme

::: ATELIER VI ::: LES FONDAMENTAUX DE LA VENTE D'IMMEUBLES BÂTIS

**Vendredi 19 septembre
2025**

14H - 17H

Intervenant à confirmer

Objectifs :

- Identifier la phase préliminaire à la signature de la vente
- Décrypter l'acte de vente
- Identifier les pièges et les points de vigilance

Programme :

- Les négociations et l'obligation d'information
- Les différents diagnostics
- Les formalités préalables et l'impact des conditions suspensives sur l'acte de vente
- Les obligations des parties
- Les clauses particulières

⋮ TARIF ET PRISE EN CHARGE ⋮

Cette formation peut être souscrite dans le cadre des Abonnements annuels EDASE 12 h et 24 h.
Pour tout savoir sur nos abonnements : Cliquez [ICI](#)

	TARIF* pour 3h de formation continue validées
AVOCAT CONFIRMÉ POUR UN ATELIER - 3H	60 €
JEUNE BARREAU POUR UN ATELIER - 3H	30 €
AVOCAT CONFIRMÉ POUR LE CYCLE - 18H	300 €
JEUNE BARREAU POUR LE CYCLE - 18H	150 €

* Formation prise en charge au FIFPL collectif. Pas de prise en charge à titre individuel possible.

⋮ INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE ! ⋮

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat : [ICI](#)

Date limite d'inscription : 2 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

ATELIER I · 07 MARS

Les acteurs et les contrats du droit de la construction [ICI](#)

ATELIER II · 04 AVRIL

Les règles fondamentales en droit de la copropriété [ICI](#)

ATELIER III · 23 MAI

Les règles fondamentales de la loi du 6 juillet 1989 [ICI](#)

ATELIER IV · 21 NOVEMBRE

Les règles fondamentales du bail commercial [ICI](#)

ATELIER V · 12 SEPTEMBRE

Les principales règles et autorisations d'urbanisme [ICI](#)

ATELIER VI · 19 SEPTEMBRE

Les fondamentaux de la vente d'immeubles bâtis [ICI](#)

LE CYCLE COMPLET [ICI](#)

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »

Tuto de téléchargement [ICI](#)

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire :

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription par courrier à l'adresse suivante :

EDASE - ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

Service Inscription Formation Continue

61, boulevard de la Blancarde

13004 Marseille

Date limite d'inscription et de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site [ICI](#)

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 – e-mail : inscriptionfc@edase.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

... CYCLE ...

LES FONDAMENTAUX EN DROIT IMMOBILIER

Les 07 mars, 04 avril, 23 mai, 12 septembre, 19 septembre et 21 novembre 2025

Bulletin à compléter et à retourner 2 jours ouvrés avant la formation, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE, à l'adresse suivante :

61, boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Département de naissance :

Avocat au Barreau de : Numéro de SIRET :

Date de prestation de serment :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Téléphone :

... CHAMP(S) DE COMPÉTENCE À RENSEIGNER ...

Droit de la famille, des personnes
et de leur patrimoine

Droit du dommage corporel

Droit des assurances

Droit immobilier

Droit rural

Droit du travail

Droit de la sécurité sociale et
de la protection sociale

Droit pénal

Déontologie

Vie professionnelle

Droit commercial, des affaires et
de la concurrence

Droit des sociétés

Droit des associations et des fondations

Droit bancaire et boursier

Droit du crédit et de la consommation

Droit de la fiducie

Droit des garanties, des suretés
et des mesures d'exécution

Droit fiscal et douanier

Droit des transports

Droit public

Droit de l'international et de l'Union
européenne

Droit des étrangers et de la nationalité

Droit de la santé

Droit de l'environnement

Droit des nouvelles technologies,
l'informatique et de la communication

Droit de la propriété intellectuelle

Procédure civile

... JE M'INSCRIS À ...

ATELIER I · 07 MARS

Les acteurs et les contrats du droit de la
construction [ICI](#)

ATELIER II · 04 AVRIL

Les règles fondamentales en droit de la
copropriété [ICI](#)

ATELIER III · 23 MAI

Les règles fondamentales de la loi du
06 juillet 1989 [ICI](#)

ATELIER IV · 21 NOVEMBRE

Les règles fondamentales du bail
commercial [ICI](#)

ATELIER V · 12 SEPTEMBRE

Les principales règles et autorisations
d'urbanisme collaborateur [ICI](#)

ATELIER VI · 19 SEPTEMBRE

Les fondamentaux de la vente
d'immeubles bâtis [ICI](#)

LE CYCLE COMPLET [ICI](#)

... TARIFS ...

AVOCAT POUR 1 ATELIER · 60 €

POUR LE CYCLE COMPLET · 300 €

JEUNE BARREAU POUR 1 ATELIER · 30 €

JEUNE BARREAU POUR LE CYCLE COMPLET · 150 €

... MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION ...

J'atteste avoir pris connaissance du niveau de cette formation et avoir le niveau requis pour la suivre.

Je réponds au questionnaire d'évaluation à la fin de cette formation et je participe à une autoévaluation. Je m'engage à y répondre sous 48 H.

Je suis une personne en situation de handicap nécessitant un besoin d'aménagement spécifique et atteste prendre contact avec le référent handicap de l'EDASE afin de suivre la formation (a.bocoviz@edase.fr).

Toutes les informations sur les modalités d'inscription, d'évaluation, de déroulement de la formation et les méthodes pédagogiques sont disponibles sur notre [Guide pratique de la formation continue](#).

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : inscriptionfc@edase.fr

:: SE TENIR INFORMÉ DES OFFRES DE FORMATION ::

Toutes les sessions de formation font l'objet d'une plaquette contenant l'ensemble des détails de la formation et le bulletin d'inscription. Elles sont diffusées en format électronique et disponibles en téléchargement dans le catalogue en ligne. Toutes les formations sont publiées sur le site internet de l'Ecole qui est régulièrement mis à jour.

Un relais de diffusion par chaque ordre est également assuré de manière mensuelle.

Newsletter mensuelle

Une newsletter mensuelle est envoyée par le service communication à l'ensemble de ses contacts. Organisée par pôle et matière, vous pouvez rapidement identifier les formations qui vous intéressent et vous inscrire en ligne.

E-mailings ciblés par pôle et/ou matière

En fonction de vos centres d'intérêts, des e-mailings thématiques portant sur des événements particuliers ou définis par pôle de formation sont également envoyés.

Si vous souhaitez rejoindre notre base de données pour recevoir régulièrement nos offres de formation continue, nous vous invitons à contacter la chargée de communication

(communication@edase.fr), avec les informations suivantes :

- Vos nom et prénom
- Votre Barreau
- Votre / vos centres d'intérêts (liste en page 6)
- Votre adresse email

N'hésitez pas à nous faire vos retours !



61, boulevard de la Blancarde
13004 Marseille

T. 04 91 54 43 63 | F. 04 91 33 43 42

www.edase.fr